



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

N° C30_05_2024_03 - Avenant au contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) - Prolongation et définition des objectifs (annexes)

Annexe(s) :

- Contrat initial
- Annexe technique COT
- Rapport d'audit Climat Air Energie
- Rapport d'audit territoire engagé économie circulaire
- Plan d'actions
- Avenant

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	59	12	71	19

Pour : 71	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, DUBOIS Mickaël

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), PELTIER Jérôme (pouvoir donné à PICHON Gilles), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), VALERY Nicolas (pouvoir donné à TROCHON Patrick)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marylène PICARD

Avenant au contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) - Prolongation et définition des objectifs (annexes)

Annexe(s) :

- Contrat initial
- Annexe technique COT
- Rapport d'audit Climat Air Energie
- Rapport d'audit territoire engagé économie circulaire
- Plan d'actions
- Avenant

Vu le contrat d'objectifs territorial initial et son annexe joints à la présente délibération ;

Vu les deux rapports d'audits initiaux du COT ;

Vu le plan d'actions du COT ;

Les audits initiaux du contrat d'objectifs territorial réalisés fin 2023 par les auditeurs de l'ADEME ont fixé les notes suivantes pour les deux référentiels du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » :

- Climat air énergie : note initiale 23,5 %,
- Économie circulaire : note initiale 20,36 %.

L'objectif fixé par l'annexe technique du contrat demande une progression de +11 % en 2026 pour prétendre à la part variable prévue par le contrat, qui s'élève à 87 500 € pour chaque référentiel. Pour atteindre ces objectifs, un plan d'actions a été co-construit avec chaque service concerné. Ce plan d'actions s'inscrit dans un principe de réalisme tenant compte des capacités de portage des directions.

Par ailleurs, 100 000 € de la part variable du contrat sont alloués aux objectifs complémentaires qui doivent être adoptés par avenant au contrat, soit 50 000 € par objectif atteint en 2026. Les objectifs complémentaires constituent 2 actions phares du contrat d'objectifs territorial. Ces actions seront mises en avant par le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique », et la méthodologie sera capitalisée pour un partage d'expérience avec d'autres territoires. Pour rappel, ces objectifs doivent s'inscrire dans les domaines de la feuille de route régionale NeoTerra. Les deux objectifs choisis par Mellois en Poitou sont les suivants :

- Domaine « Don, réemploi, réparation » : la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de recycleries / ressourceries. Cette action contribuant à l'économie circulaire fait actuellement l'objet d'une étude pilotée par la direction de la

prévention et de la gestion des déchets. Elle vise un objectif de 8 structures partenaires participant au dispositif sur le territoire communautaire. Pour cette action, le soutien du COT permet la fédération des acteurs du territoire, la pérennisation de l'offre par le soutien des initiatives associatives locales par la communauté de communes, et la coopération associations - collectivités.

- Domaine « Projets collectifs et citoyens d'énergie renouvelable » : la mise en œuvre d'un projet d'autoconsommation photovoltaïque collective. Cette action contribuant à la transition énergétique est actuellement en réflexion préalable par la direction des services techniques. Elle vise un objectif de 5 bâtiments consommateurs d'électricité connectés au projet. Pour cette action, le soutien du COT permet une première expérience de production d'énergie renouvelable pour l'EPCI, la coopération EPCI - commune et l'acculturation des collectivités à l'autoproduction.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER les objectifs cités dans la présente délibération ;
- APPROUVER le plan d'actions annexé ;
- AUTORISER le Président à signer l'avenant et l'attestation d'atteinte des objectifs joints en annexe ;
- AUTORISER le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Marylène PICARD

Fabrice MICHELET